

Dossier d'acte de candidature à une labellisation Climat Air Energie (CAE) du programme Territoire Engagé

Commune d'Oissel-sur-Seine

Représentée par Séverine Botte, adjointe au maire en charge de la transition
écologique

Demande à l'ADEME, porteur national du label Territoire Engagé Transition
Ecologique
de lui décerner le label 3 étoiles

Dossier de demande de labellisation Politique climat-air-énergie de la collectivité



Quais de Seine – juin 2024

Etabli le : 12 mai 2026

Par :

- Stéphane Tranchard, chef de projet Territoire engagé CAE
- Anais Le Doré, conseiller Territoire engagé CAE

VOLET 1 : Lettre d'intention de l' élu

La Ville d'Oissel-sur-Seine s'engage dans la démarche Territoire Engagé Transition Écologique (T.E.T.E.) – Climat Air Énergie, afin de structurer, piloter et renforcer une politique publique déjà engagée de longue date en faveur de la transition écologique.

Cet engagement s'inscrit dans la continuité des actions portées par la municipalité, qui visent à concilier transition écologique, justice sociale et qualité de vie, dans un territoire marqué par un héritage industriel fort, des fragilités sociales et des enjeux sanitaires significatifs.

La commune a ainsi participé à la COP21 locale de la Métropole Rouen Normandie dès 2018, avant d'adopter en 2024 un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) à l'échelle communale, démarche volontaire pour une commune de plus de 12 500 habitants. Elle a également confirmé son engagement dans la dynamique territoriale en signant la COP Rouen 2030, avec 183 actions retenues pour la période 2026-2032.

Ainsi l'engagement de la commune d'Oissel-sur-Seine dans la démarche Territoire Engagé pour la Transition Écologique (T.E.T.E.) est une suite logique afin de concrétiser les ambitions de sa politique Climat-Air-Energie.

Les enjeux de la transition écologique à Oissel-sur-Seine se déclinent autour de plusieurs priorités structurantes, pour lesquelles la collectivité apporte des réponses opérationnelles concrètes.

- Face à la dépendance énergétique du territoire et aux enjeux de transition vers des énergies décarbonées, la commune développe un modèle plus autonome et durable, à travers le déploiement des énergies renouvelables (photovoltaïque, géothermie, bois-énergie) et des projets d'autoconsommation ;
- Face à la forte consommation énergétique du patrimoine bâti et aux enjeux de maîtrise des charges pour la collectivité, la Ville engage un programme pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments communaux ;
- Face aux enjeux d'évolution du territoire, de qualité de vie et d'adaptation au changement climatique, la commune accompagne la transformation des quartiers, notamment dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Saint-Julien, en intégrant la réhabilitation des logements, la végétalisation, le développement des mobilités douces et la création de halles commerciales dimensionnées à l'échelle du quartier ;
- Face à la prédominance de la voiture individuelle dans les déplacements, la collectivité soutient le développement des mobilités alternatives, en lien avec les infrastructures existantes et les projets portés à l'échelle métropolitaine ;
- Face aux enjeux de sensibilisation et d'appropriation des transitions par les acteurs du territoire, la Ville renforce les pratiques éco-responsables, en interne puis auprès des habitants, des entreprises et des partenaires locaux.

La Ville s'appuie par ailleurs sur une organisation structurée associant élus et services, permettant d'assurer le pilotage et le suivi des actions. Cette gouvernance, mise en place dès 2025 et renouvelée dans le cadre de la mandature 2026-2032, garantit l'inscription de la démarche dans la durée.

À l'échelle intercommunale, Oissel-sur-Seine s'inscrit pleinement dans les orientations portées par la Métropole Rouen Normandie, notamment à travers son SCOT-AEC. La commune contribue, à son échelle, à leur mise en œuvre concrète au plus près des habitants. Dans cette continuité, la Ville d'Oissel-sur-Seine affirme sa volonté de poursuivre et d'amplifier son engagement, au service d'un développement plus durable et solidaire.

VOLET 2 : Portrait de la collectivité

Site de la collectivité candidate : <https://www.ville-oissel.fr/>

1. Présentation de la collectivité

Données générales

Type de collectivité	Commune
Population	12 287 habitants
Densité	~600 habitants/km ²

Fonctionnement de la collectivité

Indicateur	Valeur
Nombre d'agents	203,94 ETP
Budget total de la collectivité	23 793 416,91
Budget de Transition Écologique de la collectivité	780 000 €

Compétences de la collectivité

Compétences	Compétence en régie / compétence déléguée /compétence transférée Pas de compétence (préciser)
Déchets - Collecte - Traitement	Compétence transférée MRN Compétence transférée SMEDAR
Développement économique	Compétence transférée MRN
Eau et assainissement - Traitement, adduction et distribution de l'eau - Assainissement collectif - Assainissement non collectif	Compétence transférée MRN Compétence transférée MRN Compétence transférée MRN
Mobilité - Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) - Transport collectif - Voirie - Circulation/gestion du trafic (pouvoir de police) - Politique cyclable	Compétence transférée MRN Compétence transférée MRN Compétence transférée MRN Compétence Oissel-sur-Seine Compétence transférée MRN
Tourisme	Compétence transférée MRN
Urbanisme, aménagement et habitat - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme" (PLU) - Schéma de Cohérence Territoriale » (SCoT) - Instruction des permis de construire - Octroi des permis de construire - Habitat	Compétence transférée MRN Compétence transférée MRN Compétence Oissel-sur-Seine Compétence Oissel-sur-Seine Compétence partagée MRN

Energie	
- Eclairage public	Compétence transférée MRN
- Autorité organisatrice de la distribution (AOD) pour l'électricité	Compétence transférée MRN
- AOD pour le gaz	Compétence transférée MRN
- AOD pour la chaleur	Compétence transférée MRN

2. Politique CAE de la collectivité

Stratégie climat-air-énergie de la collectivité

La stratégie Climat-Air-Énergie de la Ville d'Oissel-sur-Seine, dont la délibération est fournie en annexe, s'appuie sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) communal, adopté en 2024, et les engagements COP 2030 de la ville. Elle contribue aux objectifs de transition portés à l'échelle de la Métropole Rouen Normandie par le SCOT-AEC en cours de finalisation.

Le diagnostic du PCAET met en évidence plusieurs enjeux structurants :

- une dépendance importante aux énergies fossiles, notamment dans le secteur résidentiel ;
- un poids prépondérant des transports dans les émissions de gaz à effet de serre ;
- un parc de logements ancien et énergivore ;
- des enjeux de qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique.

La politique Climat-Air-Énergie de la collectivité s'organise autour de 6 axes :

Axe 1. Contribuer à la diminution des gaz à effet de serre

- Planifier la transition énergétique sur le patrimoine communal, avec un objectif de réduction de 30 % de consommation d'énergie par les bâtiments communaux d'ici 2030 par rapport à 2015
- Accompagner les projets de construction durable et rénovation énergétique des ménages et des bailleurs et lutter contre la précarité énergétique.
- Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire, avec notamment la mise en service du parc PV de la Sablonnière de 11GWh ; des dispositifs photovoltaïques au Centre Technique Municipal, sur le groupe scolaire Jean Jaurès, l'espace socio-culturel et le pôle petite enfance.

Axe 2. S'adapter au changement climatique et réduire la vulnérabilité du territoire

- Maintenir notre volonté d'une ville à la campagne et valoriser la nature dans l'aménagement des espaces publics. Cela passe notamment par une poursuite de la valorisation de la Seine, et la protection de la forêt domaniale du Rouvray comme élément majeur du patrimoine local.
- Réduire la vulnérabilité des acteurs au risque climatique, avec 3 écoles renaturées d'ici 2030.

Axe 3. Améliorer la qualité de l'air

- Vers des mobilités douces : augmenter de 50 % les itinéraires cyclables spécifiques.
- Développer les mobilités décarbonées : atteindre 30 % des voiries en zones apaisées, 1 zone de covoiturage supplémentaire, 1 étude de stationnement, + 30 % de bornes de recharge.
- Agir et prévenir sur la qualité de l'air : déployer 12 à 15 vélos pour les agents, au moins 10 bâtiments audités QAI, installer des capteurs CO2 dans au moins 40 % des bâtiments.

Axe 4. Optimiser les déchets

- Jeter moins / politique Achat de la commune : avoir entre 20 et 50% de produits issus du réemploi dans les marchés publics, 1 opération de nettoyage participative par trimestre.

- Valoriser les déchets : augmenter de 50% le nb. d'emprunts de la broyeuse, augmenter de 30% le nb. de ménages subventionnés pour des composteurs et broyeurs végétaux.

Axe 5. Mobiliser les acteurs

- Ecocitoyenneté : mettre en place un dispositif de participation citoyenne.
- Education-jeunesse-restauration : mise en œuvre de 2 actions du Conseil Municipal des Enfants par an, augmenter la part des produits de saison dans la restauration scolaire.
- Accompagnement associatif : introduire des éco-conditionnalités dans 50 % des conventions.
- Accompagner le secteur économique : mener au moins 1 action de sensibilisation par an.
- Développer des partenariats avec des collectivités : au moins 2 actions en partenariat par an.

Axe 6. Renforcer la démarche de la ville par les outils financiers et juridiques

- Mobiliser les agents à travers un réseau de 6 à 10 référents dans les services, former 30% des agents, compléter 100% des fiches de poste avec un volet DD.
- Acheter responsable : élaborer un plan d'achat durable, former tous les acheteurs.
- Budgéter et financer la politique de transition : mettre en place PPI en faveur de la transition.

L'engagement de la Ville dans la démarche Territoire Engagé Transition Écologique (T.E.T.E.) permet de renforcer cette stratégie en structurant son pilotage, son suivi et son évaluation dans le temps.

Indicateurs-clé

AXE	Nom de l'indicateur	Unité	Année N-4	Année N	Année N+4
1.1	Émissions de GES	teqCO2/hab	3,67 (2018)	3,52 (2021)	Réduction selon objectifs COP Rouen : -40 % d'ici 2030 vs 1990
1.2	Nombre d'emprunts de la broyeuse	Unité	0	14 (sept. 2025 à avril 2026)	+ 50 % d'emprunts d'ici 2030
2.2	Consommation d'électricité des bâtiments publics	MWh/an	1 583,82 (2021)	1 566,83* (2025)	- 30 % de consommation globale d'ici 2030, par rapport à 2015**
2.2	Consommation de gaz des bâtiments publics	MWh/an	5 092,81 (2021)	4 270,96* (2025)	
3.2	Puissance photovoltaïque installée sur le territoire	Wc/hab	7,9 (2019)	11,97 (2023)	18
4.1	Nombre de forfaits mobilité durable alloués aux agents	Unité	0 (2021)	8 (2025)	12 (augmenter de 50 % les bénéficiaires du forfait)
4.2	Part de voiries apaisées sur la commune	%		16,8% (2024)	30%
4.3	Part de voiries aménagées pour les cycles (%)	%		10,1% (2024)	15% (augmenter de 50 % les itinéraires cyclables spécifiques)
5.1	Nombre d'éco-ambassadeurs	Unité	0	0	Avoir au moins 8 éco-ambassadeurs

6.2	Nombre de ménages accompagnés sur la précarité énergétique (CCAS/Enedis)	Unité	5 (2021)	12 (2025)	16 (augmenter de 30 % le nombre de ménages)
6.2	Nombre de permis de louer	Unité	22 (2021)	34 (2025)	40 (Augmenter de 15 % le nombre de logements impactés)
6.4	% de légumes/fruits bio ou durable dans la restauration collective	%		4 % (2025)	Augmenter à 20 % la part de produits bio et/ou durable dans la restauration municipale
6.4	Surface cultivée ACI	ha	5	5	Hausse de 20 % de terrains cultivés pour l'ACI

* à périmètre non constant de la surface des bâtiments, avec + 800 m2 entre 2021 et 2025

** à périmètre non constant, avec la construction de 2 nouveaux bâtiments communaux

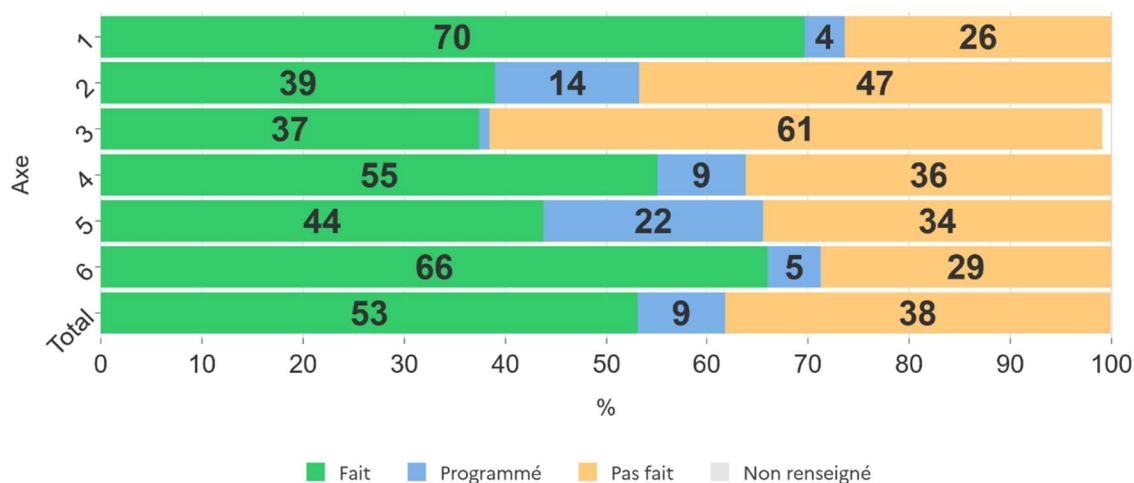
VOLET 3 - SCORES

Scores obtenus

Graphique des scores par axe en % des points potentiels

Progression par axe : pourcentages

Climat Air Énergie



1. Planification territoriale
2. Patrimoine de la collectivité
3. Approvisionnement énergie, eau, assainissement
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Coopération, communication

Remarques du conseiller T.E.T.E au cours du cycle

Si la collectivité est accompagnée par un conseiller T.E.T.E, reprendre les commentaires faits par le conseiller dans ses précédentes recommandations.

	Recommandations du conseiller à la suite de cette étape	Actions de la collectivité en conséquence
Mise à jour de l'état des lieux en 2024 et visite annuelle	S'organiser pour disposer de moyens humains suffisamment disponibles pour la démarche et de vérifier et suivre les calendriers des actions. Renforcement de la démarche : • Réaliser l'atelier « gouvernance » avec la participation effective des élus envisagés pour le COPIL et des directeurs. • Suivre l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action par le groupe projet et le COPIL : mise en place d'un tableau de suivi avec des indicateurs pour chaque action, déterminer des objectifs quantitatifs, suivre l'avancement de leur atteinte, suivre les indicateurs d'impact. • Communiquer sur le PCAET communal, partager l'avancement en interne et en externe. • Patrimoine : mise en place des indicateurs de suivi du référentiel, formaliser le suivi pour l'eau, insérer dans le SDIE des objectifs de performance exemplaires des bâtiments (yc. confort d'été, matériaux de construction bas carbone et qualité de l'air intérieur). Développer les EnR sur le patrimoine, aboutir sur les projets de réseau technique de chaleur, ne pas les limiter aux bâtiments communaux. • Développer les EnR sur le territoire, y compris pour la chaleur, en coordination avec la MRN. • Mobilité des habitants : s'assurer d'un volet information / communication / concertation sur le vélo, la marche, le covoiturage,	La collectivité a cherché à recruter une personne en appui du chef de projet TETE avec un profil polyvalent pour animer la démarche et renforcer le suivi du patrimoine. Malheureusement, la recherche a été infructueuse. La gouvernance a été renforcée avec une délibération du pilotage (composition du COPIL et régularité) et la tenue de l'atelier participatif Gouvernance le 24 juin 2025. Des points de suivi réguliers sont organisés. Réalisation d'un Conseil d'Orientation Energétique sur 12 bâtiments (SDIE simplifié) et études sur le patrimoine pour installer des ENR (géothermie et PV). Développement du projet de champ photovoltaïque de la Sablonnière.

	l'auto-partage... Construire les indicateurs stationnement, voirie apaisée et pistes cyclables.	
Suite à la visite annuelle de 2025	Renforcement de la démarche : • Consolider l'ensemble des actions prévues dans un plan d'action unique et davantage détaillé (calendrier, budgets, indicateurs). • Suivre l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action par le groupe projet et le COPIL : mise en place d'un tableau de suivi avec des indicateurs pour chaque action, déterminer des objectifs quantitatifs, suivre l'avancement de leur atteinte, suivre les indicateurs d'impact. • Communiquer sur le plan d'action CAE communal, partager l'avancement en interne et en externe. • Patrimoine : mise en place des indicateurs de suivi du référentiel, formaliser le suivi pour l'eau, insérer dans le SDIE des objectifs de performance exemplaires des bâtiments (yc. confort d'été, matériaux de construction bas carbone et qualité de l'air intérieur). Développer les EnR sur le patrimoine, aboutir sur les projets de réseau technique de chaleur, ne pas les limiter aux bâtiments communaux. • Développer les EnR sur le territoire, y compris pour la chaleur, en coordination avec la MRN • Mobilité des habitants : s'assurer d'un volet information / communication / concertation sur le vélo, la marche, le covoiturage, l'auto-partage... Explorer les marges d'action communales pour inciter à une mobilité plus durable. Construire les indicateurs stationnement, voirie apaisée et pistes cyclables.	Accueil d'une stagiaire pour appuyer le chef de projet TETE pour la préparation du dossier de labellisation. Consolidation et renforcement du plan d'action. Elaboration du tableau de suivi et des indicateurs de suivi. Les différentes recommandations d'actions ont été intégrées dans le plan d'action.

Suite à l'audit de labellisation	Sans objet – première labellisation	Sans objet – première labellisation

VOLET 4 - ACTIONS PHARES

« A Oissel-sur-Seine, nous affirmons, depuis de nombreuses années, que l'écologie n'est pas un luxe réservé à quelques-uns. Elle doit être un outil de justice sociale, un levier d'émancipation populaire et un engagement collectif pour préserver notre territoire, nos ressources, notre santé et notre avenir commun.

La démarche TETE est un cadre structurant pour bâtir une stratégie nous permettant de formaliser cette ambition et de répondre concrètement au défi climatique à travers des actions comme la mise en place d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI), alliant insertion professionnelle, gestion durable des espaces verts et production de légumes locaux en circuits courts à prix accessibles. » Séverine Botte, 2^{ème} adjointe au maire, en charge de la transition écologique

« La ville d'Oissel-sur-Seine mène de nombreuses actions en faveur de l'environnement. Or celles-ci étaient disséminées dans les différents secteurs de la commune, sans visibilité ni mise en relation entre elles.

La démarche TETE a permis de les mettre en évidence, et de les organiser dans un cadre structurant et transversal. Elle permet également de repérer les domaines dans lesquels la collectivité a des marges de progression, notamment à travers la mise en place d'outil de suivi et d'évaluation de nos politiques publiques ». Stéphane Tranchard, directeur du service Urbanisme, Habitat et Environnement.

Action réalisée 1 – Mise en place d'un Atelier Chantier d'Insertion

L'Atelier Chantier d'Insertion (ACI), rattaché au CCAS de la ville, concilie un objectif d'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi avec une démarche de gestion raisonnée des espaces verts et de production et de vente de légumes locaux, en circuits courts et à des prix abordables pour des habitants en partie en situation de fragilité socio-économique. Cela participe également à une démarche en faveur de la santé et d'une alimentation saine. L'ACI est aussi un support de sensibilisation.

L'ACI permet l'insertion de 15 personnes par an en moyenne, dont au moins 60 % de sorties positives ou dynamiques.



Visite de l'ACI par les enfants des écoles – Mai 2025, service communication Oissel-sur-Seine

Action réalisée 2 – Lutte contre la précarité énergétique des habitants

Au vu du diagnostic du territoire, qui montre qu'une proportion importante de la population osseliennne présente des difficultés sociales et économiques, la municipalité a souhaité développer des actions pour améliorer le confort des habitants dans leur logement, à travers un panel d'actions :

- Actions individuelles et collectives du CCAS pour accompagner les habitants ;
- Partenariat avec ENEDIS afin d'identifier les publics cibles ;
- Mise en place du permis de louer avec visite systématique (environ 30 par an) ;
- Partenariat développé avec l'ensemble des bailleurs sociaux de la ville pour mener des opérations de réhabilitation des bâtiments (172 logements sur le Quartier St Julien rénovés BBC) ;
- Prise de participation dans ALTERN qui accompagne les ménages en faveur de la rénovation énergétique.



Quartier Saint-Julien – immeuble réhabilité – mars 2025, service communication Oissel-sur-Seine

Action réalisée 3 – Mise en place d'une gouvernance de la transition

La ville a optimisé son organisation interne pour piloter la transition et mobiliser les agents avec :

- La mise en place d'une cellule spécifique TETE a été mise en place, comprenant DGS, DGA, DST et Directeur Urbanisme, Habitat et Environnement, avec des réunions de travail régulières ;
- Un comité de pilotage avec des élus volontaires et impliqués permet d'assurer un suivi plus efficace de la démarche ;
- Un guide de l'éco-agent et un guide du numérique responsable ont été élaborés et diffusés auprès des chefs de service ;
- Les fiches de poste de l'ensemble des agents ont été revues, afin d'intégrer la dimension écologique des missions ;
- Des ambassadeurs dans les différents secteurs vont permettre d'assurer l'acculturation des services municipaux en faveur de la transition écologique, dans toutes ses dimensions.



Guide éco-agent, service urbanisme Oissel-sur-Seine

Action programmée – Développement des énergies renouvelables sur le territoire

La commune favorise ce développement à travers plusieurs axes, aussi bien à l'échelle du territoire :

- Accompagnement et participation à la société Oissel Energies pour la construction d'un parc photovoltaïque d'une puissance de 11 Gwh, avec une mise en service en 2027 ;
- Identification de secteurs privilégiés pour le développement des énergies renouvelables au sein du secteur de réindustrialisation « Seine-Sud » : terrains de l'entreprise NPL, facilitation de panneaux solaires en toiture des entreprises ;

Et également sur son propre patrimoine :

- Installation d'ombrières photovoltaïques au Centre Technique Municipal, d'une capacité de 481 kWc – mise en service en 2026 ;
- Installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux : groupe scolaire Jaurès, espace socio-culturel et pôle petite enfance ;
- Etude de pertinence puis de faisabilité pour un dispositif de géothermie sur le groupe scolaire Jaurès.

Ainsi, la commune d'Oissel-sur-Seine vise à terme un objectif de production d'énergies renouvelables sur son territoire qui comprend un parc photovoltaïque de 12 hectares, des ombrières au centre technique municipal, et deux bâtiments publics sur le quartier Saint-Julien en auto-consommation, l'espace socio-culturel et le pôle petite enfance.



Espace socio-culturel - Mai 2026, services techniques Oissel-sur-Seine